

# Rapport d'orientations budgétaires 2025

Envoyé en préfecture le 24/02/2025  
Reçu en préfecture le 24/02/2025  
Publié le  
ID : 027-212705073-20250219-2025\_0002-DE



**COMMUNE DE SAINT ANDRE DE L'EURE**

**N° SIRET - 21270507300014**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Conseil Municipal du 19 février 2025

# Rapport d'orientations budgétaires

## 1- Table des matières

PARTIE I : LE CADRE JURIDIQUE .....	3
PARTIE II : PROJECTION BUDGETAIRE 2025 .....	4
1- La situation des collectivités locales .....	4
2- Orientation de la commune de Saint André de l'Eure .....	5
PARTIE III : BILAN ET PREVISIONS BUDGETAIRES .....	7
3- Fonctionnement des principaux services publics aux usagers .....	7
4- Les recettes de fonctionnement .....	8
5- Les dépenses réelles de fonctionnement .....	12
6- Capacité d'autofinancement et emprunts .....	19
7- Investissements réalisés et projets futurs .....	22
8- Synthèse du compte administratif 2024 .....	27
9- Bilan 2024 et prospective de la section Investissements 2025 .....	28
10- Conclusion .....	34

# Rapport d'orientations budgétaires

## ***PARTIE I : LE CADRE JURIDIQUE***

Le débat d'orientations budgétaires obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants est une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités.

Elle permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

### A – Les délais

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 16 du règlement intérieur adopté par l'Assemblée Municipale du 13 juin 2014 qui stipule :

« Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires est organisé. », Monsieur le Maire donne lecture du document, et à l'issue de cette lecture ouvre le débat.

### B – Le contenu

Il s'agit d'une obligation d'information aux élus effective et préalable à l'examen du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientations budgétaires.

Cette note doit être complétée depuis l'année dernière article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – NOTRe pour les communes de plus de 3 500 habitants afin de présenter à l'organe délibérant **un rapport** sur les orientations budgétaires, par les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est demandé qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le rapport qui doit contenir les informations prévues par la loi, **doit être transmis au représentant de l'Etat** et être publié. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, il doit être également transmis au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

La loi prévoit également qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget, ainsi qu'au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

# Rapport d'orientations budgétaires

## ***PARTIE II : PROJECTION BUDGETAIRE 2025***

### **1. La situation des collectivités locales**

La succession des crises vécues depuis 2020 a démontré la capacité d'adaptation des finances locales :

- crise sanitaire en 2020, avec fermetures de services et mise en oeuvre de mesures de protection sanitaire ou économique ;
- crise économique en 2022 : explosion des prix, d'abord dans l'énergie, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement et les produits alimentaires ; remontée brutale des taux d'intérêt avec un impact sur le coût de la dette locale et sur les recettes de droits de mutation ;
- perte d'attractivité des métiers locaux en dépit d'une revalorisation des traitements, certes

logique, mais intervenue par deux fois en cours d'exercice budgétaire ;

- effets catastrophiques du réchauffement climatique ;
- incertitudes politiques aggravant le défaut de visibilité du contexte financier ;
- bouleversement de la fiscalité locale.

Telles sont les circonstances dans lesquelles le monde local a dû, depuis le début des mandats actuels, tenter d'adapter les conditions de sa gestion pour assurer la continuité des services qu'il rend aux citoyens. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que les années récentes se soient traduites par des résultats financiers atypiques difficiles à interpréter : ainsi les deux dernières années se sont-elles conclues pour le bloc communal par une amélioration sensible, quoique hétérogène, de sa situation financière, quand 2023 a vu au contraire celle des départements se dégrader profondément, et leur trésorerie - comme celle des régions - amorcer une diminution sensible.

À cet égard, selon la note de conjoncture de la banque postale, l'exercice 2024 semble réconcilier l'ensemble des acteurs locaux : l'autofinancement devrait diminuer dans toutes les catégories, le ralentissement de l'inflation ne se faisant pas encore sentir dans tous les domaines, et la dynamique de la TVA, impôt désormais prépondérant, n'étant pas au rendez-vous en dépit d'une légère reprise de la croissance. Parallèlement, une nouvelle accélération de l'investissement, classique à l'approche de la fin du mandat municipal, se traduirait par un besoin de financement important.

Ainsi l'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes, intercommunalités avec et sans fiscalité propre) accuserait un repli en 2024 de l'ordre de 4,4 %, l'effet de ciseau observé en 2023 s'accroissant en 2024 (+ 3,1 % de croissance pour les recettes de fonctionnement contre + 4,8 % pour les dépenses de fonctionnement).

Les politiques d'investissement ne seraient néanmoins pas remises en cause avec une progression encore soutenue de 8,6 %, hausse traditionnelle en fin de mandat, mais justifiée également par les impératifs de la transition écologique. Un prélèvement sur le fonds de roulement devrait être observé, et les emprunts repartiraient à la hausse pour soutenir cet effort, mais de manière limitée (encours de dette + 2,1 %).

Les dépenses de fonctionnement des communes devraient enregistrer une croissance encore soutenue de 4,4 % (après 4,9 %) principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorberait notamment les différentes revalorisations salariales en année pleine.

# Rapport d'orientations budgétaires

En revanche, la hausse des recettes de fonctionnement ralentirait fortement (+ 2,5 %), les recettes fiscales supportant une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023, une baisse des droits de mutation à titre onéreux et un produit de TVA peu évolutif.

## 2- Orientation de la commune de Saint André de l'Eure

La section de fonctionnement doit conserver sa capacité d'abonder son fonds de roulement, pour :

- Couvrir le montant de la dette en capital (obligation de règle budgétaire),
- Permettre l'autofinancement des investissements courants,
- Avoir la possibilité de recourir à l'emprunt pour des opérations importantes amortis à long terme.

C'est en ayant recours à l'investissement qu'il sera possible de faire face en partie à la hausse constante de certaines dépenses de fonctionnement. Ainsi, la création du Campus éducatif (la géothermie, la rénovation énergétique des bâtiments, la suppression des trajets Hôtel de ville et restauration scolaire et/ou services périscolaires) induira des économies d'énergie et une diminution mécanique de la masse salariale :

### **Recettes supplémentaires stables :**

- Les investissements sur les biens destinés à la location, Le parc photovoltaïque,
- L'éclairage public et les bâtiments en LEDs.
- Il n'est pas prévu d'augmentation des impôts locaux.

### **Recettes supplémentaires exceptionnelles :**

- Ventes de terrains et immeubles,
- Dotations et aides des cofinanceurs de projets (État, Région, département, EPCI et autres).

### **Les investissements indispensables pour :**

- La conservation du patrimoine comme « La Chapelle » et le futur musée des métiers anciens, rue de Dreux,
- L'environnement et le cadre de vie des Andrésiens : rénovation des pistes cyclables, rénovation du complexe sportif, destruction des friches.
- La diminution des frais de fonctionnement.

Une stratégie d'emprunt sera mise en place en tenant compte de notre capacité de restitution de recettes de fonctionnement et/ou de diminution des dépenses pouvant être générée.

Plus généralement, l'investissement des collectivités contribue au dynamisme et au maintien du tissu économique local. Si les communes ne bénéficient pas de soutiens financiers ou perdent leur capacité d'investissement, les répercussions économiques seront significatives. C'est pourquoi la loi de finances 2025 est particulièrement attendue, afin d'apporter plus de visibilité sur les économies envisagées pour les collectivités locales.

## Répondre à une réglementation dans le cadre de pratiques dématérialisées :

- L'accessibilité numérique des sites et applications aux personnes handicapées est une obligation. Dans la continuité de la loi Handicap de 2005, **un décret a fixé au 25 juin 2025 l'obligation de procéder à une évaluation de son accessibilité pour quasiment tout éditeur de site**. Sont concernés : les entreprises de plus de 10 personnes, les collectivités et tout structure publique ou parapublique.
- Mettre en œuvre et assurer la protection des données dans les collectivités.
- Maintenances sur les prestations liées à la dématérialisation avec des logiciels métiers spécifiques.

# Rapport d'orientations budgétaires

## ***PARTIE III : BILAN ET PREVISIONS BUDGETAIRES***

### **3- Fonctionnement des principaux services publics aux usagers**

	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	restauration	Bibliothèques et médiathèques	Centres de loisirs et garderie
011-Charges à caractère général	- 48 217,00	- 98 828,00	- 185 769,00	- 12 086,00	- 80 548,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	- 223 891,00	- 16 500,00	- 126 238,00	- 61 376,00	- 568 559,00
65-Autres charges de gestion courante	- 1 163,00	- 2 248,00			
67-Charges exceptionnelles					
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 273 271,00</b>	<b>- 117 576,00</b>	<b>- 312 007,00</b>	<b>- 73 462,00</b>	<b>- 649 107,00</b>
013-Atténuations de charges de personnel	15 089,00			6 284,00	98 695,00
70-Produits des services		-	159 402,00		126 418,00
74-Dotations, subventions et participations*	28 800,00	14 388,00	6 142,00		126 000,00
75-Autres produits de gestion courante					
CLECT EPN- part commune					166 767,00
<b>COMMUNE</b>	<b>229 382,00</b>	<b>103 188,00</b>	<b>146 463,00</b>	<b>67 178,00</b>	<b>131 227,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>273 271,00</b>	<b>117 576,00</b>	<b>312 007,00</b>	<b>73 462,00</b>	<b>649 107,00</b>

- *La commune finance pour ses écoles et le centre de loisirs y compris la restauration : **610 260 €** non compris les services « supports » (finances, RH, techniques)*
- *Nombre d'enfants : 128 en maternelle (+5 /2023), 251 en primaire (-8/2023),*

#### Inscription ANNUELLE

	Inscriptions Année 2023	Inscriptions Année 2024
Restauration scolaire	464	483
Accueil périscolaire matin	299	295
Accueil périscolaire soir	300	296
Accueil de Loisirs juillet	127	131
Accueil de Loisirs août	128	143

Augmentation globale des charges de personnel et charges générale et maintien des recettes.

# Rapport d'orientations budgétaires

## 4- Les recettes de fonctionnement

Evolution par chapitre des recettes de fonctionnement

CHAPITRES	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Chapitre 013</b>	146 442,60	102 898,27	81 833,95	186 202,00	198 577,00
(Atténuation de charges)					
<b>Chapitre 70</b>	256 908,15	311 811,38	336 544,85	359 710,00	422 118,00
(Produits des services)					
<b>Chapitre 73</b>	2 245 643,31	2 286 883,53	2 320 757,02	2 646 249,00	2 600 142,00
(Impôts et taxes)					
<b>Chapitre 74</b>	1 023 859,58	975 714,14	1 184 257,38	940 864,00	973 319,00
(Dotations et participations)					
<b>Chapitre 75</b>	167 184,68	176 715,08	168 690,70	141 915,00	136 461,00
(Autres produits de gestion courante)					
<b>Chapitre 76</b>	19,19	19,19	24,49	26,00	32,00
(Produits financiers)					
<b>Chapitre 77</b>	49 464,00	32 928,32	44 913,61	-	268 437,00
(Produits exceptionnels)					
<b>Chapitre 78</b>				385,00	6 598,00
(dépréciations des actifs circulants)					
	<b>3 889 521,51</b>	<b>3 886 969,91</b>	<b>4 137 022,00</b>	<b>4 275 351,00</b>	<b>4 599 086,00</b>

Remarques :

- Hausse des recettes est principalement liée à l'activité de nos services publics (locations de gîtes, de salles, prestations périscolaires et extrascolaires notamment) ;
- Recettes exceptionnelles liées à la vente de terrains
- Réductions de charges du personnel.
- Impôts (73) et dotations (74) stables. A prendre en compte dans son ensemble car il y a eu un remaniement entre ces deux chapitres depuis le passage à la nomenclature M 57.

\*\*\*\_\*\*\*

**Le chapitre 013** : Les collectivités ne cotisent pas à la sécurité sociale mais contractent une assurance spécifique, qui couvre les rémunérations du personnel en arrêt maladie ou accident de travail.

Ce Chapitre indique outre le remboursement de l'assurance mais aussi les cotisations des contrats aidés et autres (CF chapitre du personnel) ;

**Le chapitre 70** : correspond aux prestations payantes aux usagers, taxes d'occupation du domaine public et redevances.

**Le chapitre 75** : les revenus des immeubles sera en diminution en 2025 en raison du départ de LOCAPOSTE (- 16 727 €) et de l'Inspection d'Académie (- 7000 €).

# Rapport d'orientations budgétaires

## Le chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES

Ce chapitre représente 60 % de l'ensemble des recettes dont les principales sont la fiscalité.

Pour l'année 2025, les valeurs locatives cadastrales servant de base au calcul des impôts locaux, tels que la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, seront revalorisées de 1,7 %. Cette augmentation est déterminée en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee, qui a enregistré une hausse de 1,7 % en novembre 2024. Cette revalorisation automatique vise à ajuster les bases d'imposition à l'inflation constatée.

### Fiscalité locale

Fiscalité directe locale	bases réelles	TAUX inflation	bases prévisionnelles	taux	Produit fiscal 2025
	2024	1,70%	2025	2025	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	3 531 147,00	60 029,50	3 591 176,50	40,71%	1 461 967,95
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	129 927,00	2 208,76	132 135,76	45,57%	60 214,27
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires et logt vacants	433 431,00	7 368,33	440 799,33	12,23%	53 909,76
				<b>TOTAL</b>	<b>1 576 091,98</b>
Application du coefficient correcteur avec les locaux industriels (23376 en 2024 )	0,849714				<b>223 226,40</b>
<b>TOTAL</b>					<b>1 352 865,57</b>

Perçu en 2024 : 1 330 960 €

Il est décidé de maintenir les taux d'imposition comme suit :

	Taux	Taux moyen de la strate 2022
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS) et logements vacants*	12,23 %	14,68 %
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,71 %	37,76 %
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	45,57 %	49,16 %

\*pour les logements vacants après 2 ans de vacances.

### Taxes sur les friches commerciales (compte 73118)

Par délibération du 21 septembre 2022, le conseil municipal a fixé les taux maximums sur les friches commerciales à :

- 20% la première année d'imposition,
- 30% la deuxième année d'imposition,

# Rapport d'orientations budgétaires

- 40% à compter de la troisième année d'imposition.

Cette taxe s'applique aux propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sont plus affectées à une activité soumise à cotisation foncière des entreprises depuis au moins 2 ans. Cette disposition vise principalement à préserver le dynamisme de l'offre commerciale.

Pour 2024 : 1 600 €

## **Principales dotations et participations**

### **La Dotation de solidarité communautaire (DSC) (73212)**

Evreux Porte de Normandie a institué la mise en place d'une DSC facultative au sein de l'agglomération pour l'ensemble des 74 communes membres depuis 2021.

Pour rappel, la DSC est un outil de péréquation destiné à favoriser l'égalité entre les communes membres, les règles de répartition étant régies par des lois de finances sur des critères de richesses (écart de revenu par habitant, potentiel financier..).

L'enveloppe à répartir est de 375 000. Une partie forfaitaire de 2 500 € sera attribuée pour chaque commune, le reste étant perçu par application de critères de richesses.

DSC 2024 : 8 459 €

### **Dotations du département (73223)**

Au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (FDPDM),

La commune a perçu 150 611 € en 2024.

### **Dotations de l'ETAT (74111-741121-741127)**

La Dotation Globale de Fonctionnement est scindée en :

- Dotations forfaitaire

Et de deux dotations de péréquations concernant la commune :

- la DSR est une péréquation verticale entre communes dans l'EPCI
- la DNP entre communes

La commune a perçu 705 818 € en 2024.

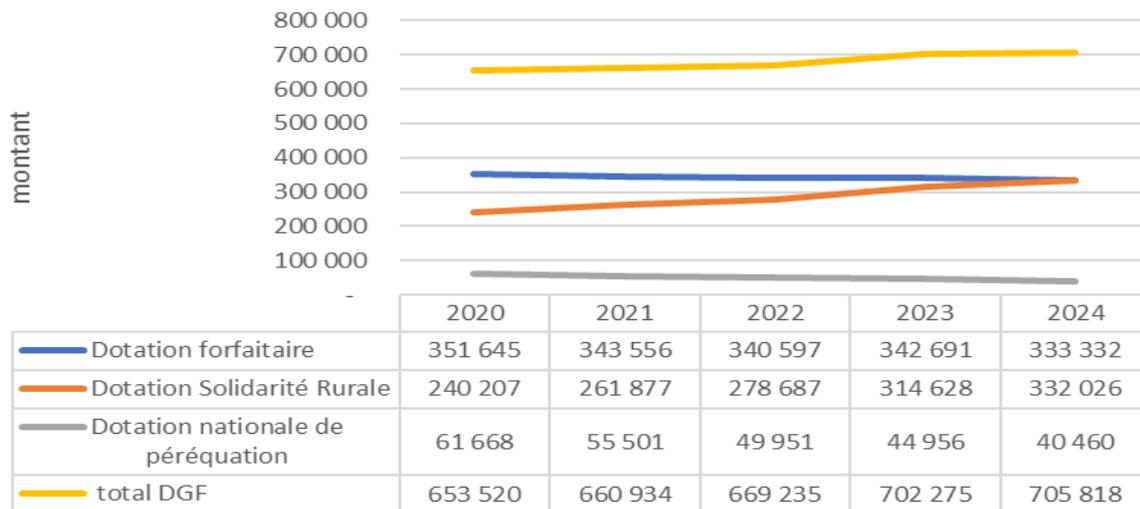
L'enveloppe globale devra subir un écrêtement de -2 % au regard des annonces du projet de loi des Finances 2025 (1<sup>ère</sup> mouture).

**Dotation aux élus locaux** : La loi de finances 2024 a étendu le bénéfice de la DPEL en supprimant la condition d'éligibilité liée au potentiel financier, et en étendant la prise en charge de la compensation pour frais de protection fonctionnelle aux communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Recette perçue : 163 €

## Rapport d'orientations budgétaires

## Dotations forfaitaire et de péréquation

**L'attribution de compensation CLECT des communes (compte 73211 (EPCI) et 74748 (communes)) :**

ANNEE	TOTAL	Dont général	Dont enfance jeunesse
2020	<b>966 743 €</b>	766 791 €	199 952 €
2021	<b>933 558 €</b>	766 791 €	166 767 €
Depuis 2022	<b>933 558 €</b>	766 791 €	166 767 €

Les communes ne disposant plus de centre de loisirs restituent leur CLECT pour faire bénéficier aux familles ce service assuré à Saint André de l'Eure :

- La commune des Authieux : 14 031 €

**Depuis 2024 :**

- La Baronnie : 14 255 €
- Saint Germain de Fresney : 3 805 €

**Attribution de la CAF pour le périscolaire et l'extrascolaire (compte 747888) en année civile :**

	2023	2024
extrascolaire	14 746,00	26 681,00
Ados	2 602,00	4 757,00
périscolaire	51 017,00	54 773,00
<b>total</b>	<b>70 388,00</b>	<b>88 235,00</b>

**La dotation pour les titres sécurisés par l'Etat (7485)**

La commune a perçu la somme de 18 000 € en 2024.

# Rapport d'orientations budgétaires

## 5- Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Chapitre 011</b> (Charges à caractère général)	1 062 949,03	1 108 053,37	1 049 721,42	1 092 112,00	1 298 084,00
<b>Chapitre 012</b> (Charges de personnel)	1 879 481,09	2 084 660,28	2 042 402,18	2 218 693,00	2 296 987,00
<b>Chapitre 014</b> (Atténuations de produits)	1 273,00	2 518,00	2 642,00	469,00	2 231,00
<b>Chapitre 65</b> (Autres charges de gestion courante)	343 743,00	327 986,11	355 067,52	382 436,00	353 120,00
<b>Chapitre 66</b> (Charges financières)	54 309,80	49 403,00	23 723,20	34 295,00	80 068,00
<b>Chapitre 67</b> (Charges exceptionnelles)	26 202,00	7 501,52	19 780,54	1 961,00	111,00
<b>Chapitre 68</b> (dépréciations des actifs circulants)				859,00	267,00
<b>TOTAUX</b>	<b>3 367 957,92</b>	<b>3 580 122,28</b>	<b>3 493 336,86</b>	<b>3 729 966,00</b>	<b>4 030 601,00</b>

Les chapitres 011 et 012 sont en constantes augmentations notamment /

- Energie : gaz et électricité : doublement du coût du kWh passant de 0,15 € HT en 2023 à 0,30 € HT en 2024 pour l'électricité, + charges notamment. Le rattachement des charges a également un impact sur le BP 2024 : il a été réglé en 2024 le dernier trimestre de 2023 pour 23 624 €.
- L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à +2,0 % après deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022). insee.fr, 15 janvier 2025.
- Concernant le personnel, l'impact sur la masse salariale liée aux décisions gouvernementales depuis 2023 et doublement de postes inscrits au chapitre 12 (poste titulaire + son remplacement) .

### Pour 2025 :

- Eau et Assainissement : À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une réforme des redevances des agences de l'eau entrera en vigueur, modifiant la structure tarifaire de l'eau potable. Cette réforme vise à encourager une gestion plus durable des ressources en eau et à financer des infrastructures essentielles pour garantir la qualité de l'eau. Les principales modifications incluent le remplacement des anciennes redevances par quatre nouvelles, qui apparaîtront dans la section « Organismes publics » de votre facture :
  - Redevance sur la consommation d'eau potable
  - Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable :
  - Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif :
  - Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau :
  - Au 01 septembre 2025, passation d'un nouveau marché public de restauration.

# Rapport d'orientations budgétaires

- Assurances : la surprime catastrophe naturelle (Cat Nat) passe de 12 % à 20 % pour les contrats dommages aux biens et de 6% à 9% sur les garanties vol et incendie des contrats automobiles.
- Le projet de loi des finances prévoit l'augmentation des charges patronales sur la CNRACL (12% sur 4 ans soit 3% supplémentaires chaque année pendant 4 ans)

## **Les Principales charges de fonctionnement supplémentaires par rapport à 2023 sont :**

- Eau : + 10 000 €
- Gaz et Electricité : + 147 260 €
- Compte 611 (prestations de services ):  
DONT +21000 contrôles de conformité SOCOTEC sur 2 exercices (réglé 2023 et 2024)
- Compte 6156 (maintenance ) : contrats de maintenances sur 24 caméras de vidéoprotection (12 000 € + coûts hors forfait) ; maintenance panneau lumineux (+4000 €) ;
- Compte 6188 (autres frais) : prestations d'été du centre de loisirs (+15 000 €) ; évacuations des pneus piste de St André (+ 4000 €)
- Réparations et entretiens du matériel espaces verts : (+10 000 €)

## **Les orientations 2025 en section de fonctionnement**

- Poursuite des effacements de réseaux électricité et leds éclairage public.
- Entretiens des bâtiments de la collectivité.
- Lancement du marché restauration scolaire (pour septembre 2025) et contrats d'assurance pour l'année 2026.
- Refonte du site internet pour entrer en conformité à l'accessibilité handicap.

# Rapport d'orientations budgétaires

## Chapitre 12 - Les charges de personnel

Il n'y a pas eu de recrutements ni de remplacement de personnel parti en retraite .

Répartition des dépenses du personnel selon le statut :

	BP 2024	CA 2024	
titulaires	1 441 190,00	1 299 154,00	- 142 036,00
titulaires et non titulaires charges patronales	533 790,00	470 654,00	- 63 136,00
personnel de remplacement ou de renfort (ADS, CDG27)	162 765,00	294 532,00	131 767,00
non titulaires	191 157,00	175 955,00	- 15 202,00
emploi d'avenir	35 340,00	37 423,00	2 083,00
apprentis	8 889,00	2 895,00	- 5 994,00
<b>Total général</b>	<b>2 373 131,00</b>	<b>2 280 613,00</b>	

Remarques : le personnel de remplacement (ADS et CDG27) représente une charge supplémentaire de 131 767 € lié au non remplacement temporaire de titulaires en mutation (centre de loisirs), remplacement pour les arrêts maladie de longue durée, un congés maternité .

Remplacements et renforts du service des salles des fêtes et gîtes, restauration.

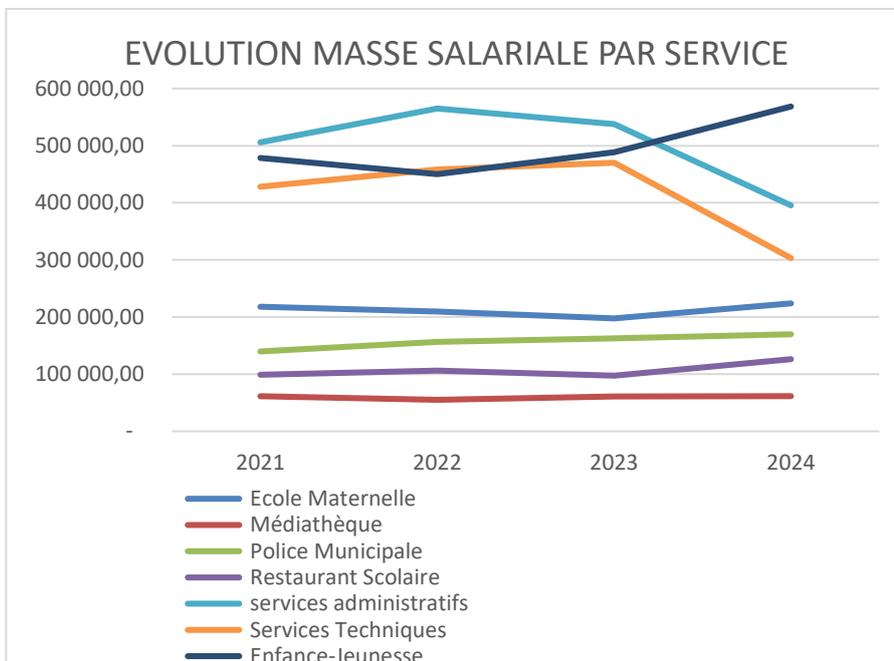
Il faut également tenir compte de l'âge des agents (moyenne : 48 ans) occupant des emplois ayant des facteurs de risques et de pénibilités importantes.

service ADS	MONTANT
020 - Administration générale de la collectivité	42 165,73
103 - ADS Encadrement - Surveillance	31 053,51
106 - ADS Entretien Locaux	8 864,81
212 - Ecoles primaires	16 467,18
035 - Restaurant Scolaire	47 290,96
331 - Centres de loisirs	121 678,32
020 - Services techniques	27 011,59
	<b>294 532,10</b>

A noter que les arrêts maladie du personnel titulaire sont en partie en pris en charge par l'assurance de la collectivité au compte 6419 au 13/01/2024 :

## Rapport d'orientations budgétaires

	BP 2024	CA 2024
<b>6419- Remboursements sur rémunérations du personnel</b>	<b>63 700,00</b>	<b>186 314,00</b>
<i>dont personnel titulaires arrêt maladie</i>		134 424,00
<i>dont personnel détaché remboursé du centre de gestion</i>		24 185,00
<i>dont contrats aidés</i>		18 523,00
<i>remboursement compte épargne temps d'une collectivité à la suite d'une mutation d'un agent titulaire</i>		2 739,00

**Evolution de la masse salariale (inscription au chapitre 12)**

**Baisse de la masse salariale** : services techniques (1 disponibilité non remplacé par un titulaire) et services administratifs (départ en retraite non remplacé).

**Charges salariales spécifiques :**

- Les rémunérations incluent celles des agents en arrêt maladie ou congé maternité ainsi que leurs remplacements, entraînant un doublement des coûts partiellement compensés par les remboursements d'assurance.
- Les salaires des agents en détachement, bien qu'ils ne soient pas présents physiquement, restent comptabilisés, avec un remboursement partiel enregistré au compte 6419.

# Rapport d'orientations budgétaires

## Facteurs d'évolution de la masse salariale :

### A la hausse :

- **Progression de carrière des agents :** Avancement de grade, échelons, promotions internes, et réussites aux concours.
- **Impact des mesures gouvernementales :**
  - Revalorisation du point d'indice.
  - Hausse du SMIC, avec un effet plein à compter du 1er novembre 2024.
  - CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales).  
+ 3 % chaque année pendant quatre ans.  
Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.
- **Les protections sociales complémentaires :** participation de la commune à l'assurance prévoyance (maintien de salaire à raison de 10 € mensuel (7 € minimum), l'assurance santé (à compter du 1<sup>er</sup>/01/2026 à raison de 15 € minimum).

### A la baisse :

- **Effet Noria :** Une partie des coûts est compensée par le remplacement d'agents expérimentés par des recrues plus jeunes, souvent moins coûteuses en début de carrière.

---

## **PREVISIONNEL 2025**

---

### Evolution de la masse salariale:

- **Service enfance jeunesse :** Afin de garantir la mise en œuvre du Projet social d'Agglomération recrutement d'un chargé de coopération locale enfance jeunesse (mission à 50 %) financé à 50 % par la CAF pour cette mission. Le poste comprend également la direction du service enfance jeunesse .
- **Tous les services :** Participation de la mutuelle des agents sur demande individuelle ;

### Evolution de la masse salariale par mesures externes en 2025 :

- Hausse de 3% des cotisations retraite CNRACL sur le compte 6553 : 34,65 % au lieu de 31,65 %

## Rapport d'orientations budgétaires

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR SERVICE en 2024 (tout statut confondu)

	Effectif ETP	remarques
Direction Générale	1	
Ressources Humaines	1	
Service à la population	2,8	2 x 35 heures 1x 28 heures +2 agents internes en renfort
Médiathèque	1,71	Dont 1 contrat aidé 25H
Finances	1	
CCAS/Aérodrome	1	
Urbanisme	1	1 départ retraite fév. 2024/1 remplacement interne
Communication	1	
Police municipale	3	
ATSEM	5	Dont 1 remplacement
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>		
Responsable Enfance jeunesse	1	+1 en détachement
Administratif	1	
Animateurs	8	
<b>Services Techniques</b>		
Responsable Services Techniques	1	
Bâtiments	2	
Espaces verts	3	+ saisonniers
Fleurissement	2,57	+ 1 contrat de 20 H
Environnement propreté Cimetière	0	+ 1 contrat aidé
Entretien et suivi bâtiments, écoles et gîtes, restauration	4,57	

**Agents titulaires et stagiaires en 2024: 43 fonctionnaires et 7 contractuels (dont 3 contrats aidés, 5 saisonniers).**

**Synthèse du rapport social unique 2023 (date de publication novembre 2024) :**

Age moyen : 48,11 ans

2 agents sont en arrêt longue durée

# Rapport d'orientations budgétaires

Répartition H/F : Hommes : 27 % ; Femmes : 63 %

Catégories : A : 2 % B : 17% C : 80 %

Accident de travail : 1 déclaré

Taux d'absentéisme (maladies ordinaires et accidents de travail) : 4,08 %

Travailleur handicapé : 3 recrutés sur un emploi permanent (hors remplacement et saisonniers)

## Formation :

- 65,9 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour.

- 120 jours de formations suivi principalement par les cat. C (77 %)

- 20 687 € consacré à la formation

## **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Dans ce chapitre, sont inscrits les indemnités des élus, les contributions obligatoires dont la commune doit s'acquitter (SDIS, CCAS, Ecoles), les subventions aux associations.

## EN 2024 :

- On note une augmentation de la contribution SDIS notifiée de +4000 €

## **Les charges financières et charges exceptionnelles (chapitres 66 et 67)**

Le chapitre 66 correspond au remboursement des intérêts des emprunts de la commune, ainsi que les intérêts concernant les tirages sur la ligne de trésorerie. La commune n'a pas eu recours à ce dernier dispositif.

## ***L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement***

L'inflation énergétique répercutée sur tous les autres prix et légitimement à la masse salariale impose des mesures à court terme de sobriété budgétaire tout en maintenant la poursuite des investissements de transition (éclairage public, rénovations énergétiques) et des investissements structurants de services publics.

Cette ligne de conduite vise à maintenir un niveau de capacité d'autofinancement de la Ville.

### **ratios financiers de la commune :**

	2020	2021	2022	2023	2024	moy nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	822,05	873,84	852,66	905,11	978,06	952
Produit des impositions directes / population	267,73	353,77	291,52	332,00	322,97	520
Recettes réelles de fonctionnement / population	923,47	948,74	1009,77	992,00	1116,01	1166
Dépenses d'équipement brut / population	375,26	175,00	132,00	142,00	231,86	387
DGF / population	160,26	163,00	163,00	170,00	171,31	156
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56%	58%	58%	57%	55%	53,00%

Source DGIP 2023  
population / 4121 – 2023

# Rapport d'orientations budgétaires

## 6- Capacité d'autofinancement et emprunts

### A- L'épargne

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles	3 889 521,51	3 886 969,91	4 137 022,00	4 275 351,00	4 599 086,00
Dépenses réelles	3 367 957,92	3 580 122,28	3 493 336,86	3 729 966,00	4 030 601,00
Epargne Brute <sup>1</sup>	521 563,59	306 847,63	643 685,14	545 385,00	568 485,00
Taux d'épargne brute <sup>2</sup>	13,41%	7,89%	15,56%	12,76%	12,36%
Annuité en capital de la dette	212 011,00	249 149,00	230 555,00	164 086,00	172 943,00
Epargne nette	309 552,59	57 698,63	413 130,14	381 299,00	395 542,00
Taux d'épargne nette <sup>4</sup>	7,96%	1,48%	9,99%	8,92%	8,60%

<sup>1</sup> Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

<sup>2</sup> Taux d'épargne brute = Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement.

<sup>3</sup> Epargne nette = épargne brute – annuité en capital de la dette.

<sup>4</sup> Taux d'épargne nette = épargne nette/recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette permet d'autofinancer les investissements, notamment par le biais des dotations aux amortissements (lissage des frais d'investissement).

### B – Ratios d'endettement

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate 2023
Encours dette au 1 <sup>er</sup> janvier	1 456 748	2 065 094	1 506 953	1 308 157	2 144 071	
En cours de la dette / habitant en €*	357,22	508,52	371,08	317,44	520,28	699 €
Annuité en capital	198 422,36	264 501,57	227 609,00	164 086,00	182 943,00	
Montant des intérêts de la dette	62 756,57	49 403,53	43 870,00	37 169,00	66 817,00	
Remboursement de l'annuité/habitant en €	64,05	77,30	66,85	48,84	60,61	91 €
ratio d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	38%	42%	33%	31%	47%	64,00%
* nombre d'habitants : 4061 hbts 2021/4121 hbts 2023						

Le ratio d'endettement est un indicateur sur la capacité à emprunter. Le maximum étant à 121 %, soit 5 millions.

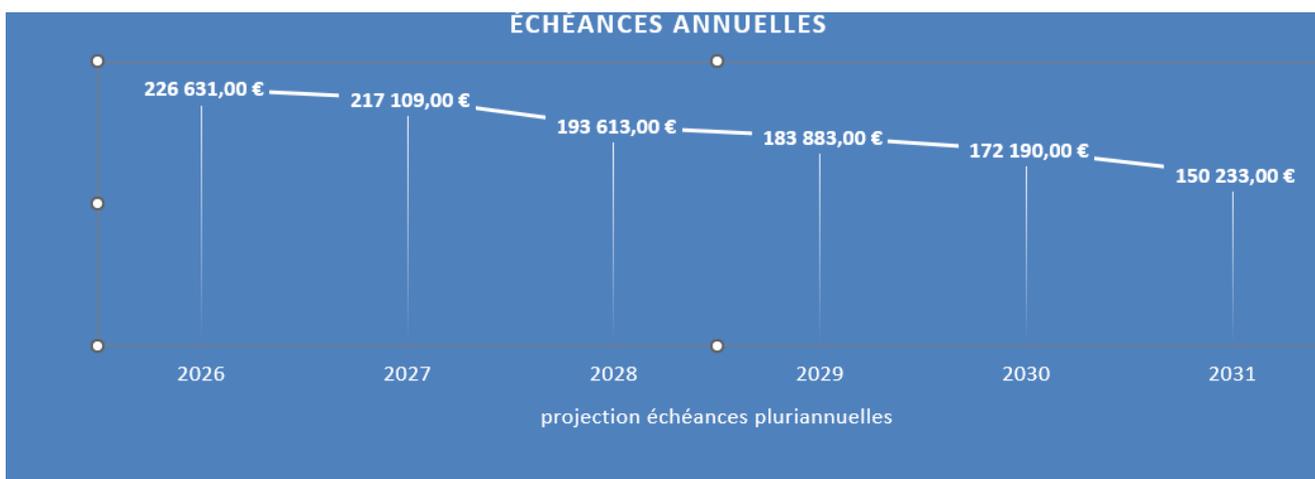
## Rapport d'orientations budgétaires

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 2 108 891 €

Désignation des emprunts 2025 (source BL échéancier chronologique)	date de contrat	Capital emprunté	Preteur	Date Echeance	Capital Restant Dû au 01/01/2025	taux	type	Montant Interets	capital	Montant Echeance 2025
90.Divers Opérations-90	16/12/2005	439 000,00	SA CAISSE D'EPARGNE ET	22/12/25	41 295,22	3,750	revis	-	13 931,61	13 931,61
94.TRVX VOIRIE COMMUNALE 2007-94 - rue de la Libé	13/12/2007	100 000,00	CREDIT AGRICOLE	20/10/26	20 150,77	4,540	fixe	623,33	6 712,54	7 335,87
93.VOIRIE 2007-93	11/10/2007	150 000,00	SA CAISSE D'EPARGNE ET	01/01/27	40 446,97	4,710	fixe	1 457,98	9 869,16	11 327,14
86 - opérations scolaires 86	26/05/2003	153 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/02/27	35 595,74	4,497	fixe	1 299,84	8 682,66	9 982,50
98-ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS-98	15/12/2008	95 000,00	CREDIT AGRICOLE	15/04/28	32 410,74	5,280	fixe	1 403,31	6 140,80	7 544,11
99-EXTENSION ECOLE MATERNELLE-99	22/12/2009	175 000,00	CREDIT AGRICOLE	29/01/30	69 939,41	3,930	fixe	2 199,58	10 475,86	12 675,44
101-EXTENSION ECOLE MATERNELLE-101	04/11/2010	160 000,00	CREDIT AGRICOLE	05/11/30	56 000,00	3,130	fixe	1 408,50	8 000,00	9 408,50
100-EXTENSION ECOLE MATERNELLE-100	08/11/2010	140 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/12/30	56 212,82	2,230	fixe	1 022,32	7 673,52	8 695,84
92.MAISON HENRY rue de Mousseaux-92	25/05/2007	145 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/03/31	61 649,60	4,670	fixe	2 573,96	6 837,74	9 411,70
95.RESTAURANT SCOLAIRE-95	28/12/2007	200 000,00	CREDIT AGRICOLE	04/03/32	95 270,50	4,640	fixe	4 013,67	9 175,92	13 189,59
96.RESTAURANT SCOLAIRE (120 000) - 61 RUE DU C. BC	18/06/2008	144 000,00	CREDIT AGRICOLE	03/04/32	67 965,23	4,840	fixe	2 989,22	6 504,82	9 494,04
88.Voirie Communale-88	21/12/2004	142 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/06/34	71 720,43	4,320	fixe	2 872,37	5 456,36	8 328,73
89.Opérations Scolaires-89	21/12/2004	128 000,00	CREDIT LOCAL DE FRANC	01/06/34	64 649,36	4,320	fixe	2 589,18	4 918,41	7 507,59
103-ACQUISITION TERRAIN BERNARD - EPFN	09/07/2020	500 000,00	CREDIT AGRICOLE	01/09/40	425 584,65	1,035	fixe	4 051,36	23 644,44	27 695,80
104 - Equipement des Collectivités - 808293E	01/12/2023	1 000 000,00	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2049	970 000,00	4,84	fixe	46 222,00	40 000,00	86 222,00
<b>total</b>		<b>3 671 000,00</b>	-		<b>2 108 891,44</b>		-	<b>74 726,62</b>	<b>168 023,84</b>	<b>242 750,46</b>

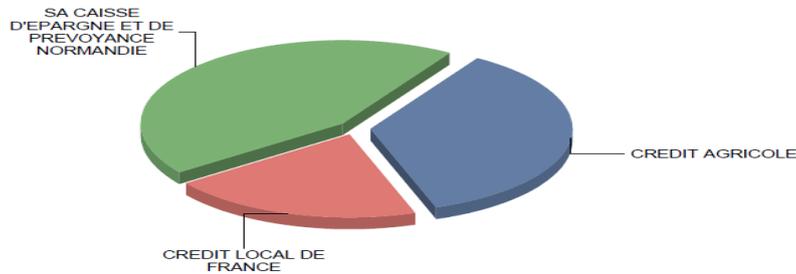
## C – Typologie de la dette au 01/01/2025

Structure	% de l'encours
Taux fixe	91,70 %
Taux variable	08,30 %



# Rapport d'orientations budgétaires

## Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2024



■ CREDIT AGRICOLE	87 593.35 €	36,0%
■ CREDIT LOCAL DE FRANCE	49 356.60 €	20,3%
■ SA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE	106 644.42 €	43,8%
Total :	243 594.37 €	100,0%

## PROJECTION EMPRUNT POUR LES INVESTISSEMENTS 2025-2028

Le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer les projets pluriannuels qui ont fait l'objet d'études depuis 2022. Le montant prévisionnel défini selon le tableau de financement est de 4 millions sur la période 2023-2029 correspondant au besoin en adéquation avec notre capacité de remboursement de la dette.

*L'emprunt de 3 millions fera l'objet d'une étude prospective préalable à la réalisation du budget de la part de la DGFIP et la banque des territoires.*

# Rapport d'orientations budgétaires

## 7- Investissements réalisés et projets futurs

### 1- Les subventions d'investissements

Les fonds de concours d'Evreux Porte de Normandie participe à hauteur de 50 % sur les demandes d'investissement de la commune.

Dans le cadre du programme inscrit dans Petite Ville de Demain, les études sont financées également à 50 %. Le Conseil départemental, et ou l'Etat financent en moyenne à hauteur de 30% à 40 % sur des projets ciblés.

#### LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUS ET ENGAGES EN 2024

OBJET	dépenses HT	subventions perçues
Remplacement Chaudière Médiathèque	7 145,00 €	3 572,50 €
Acquisition Souffleur Services Techniques	1 284,00 €	628,00 €
acquisition 2 VTT Sérigraphiés police municipale	1 264,00 €	632,01 €
Travaux couverture Local associatif	23 091,60 €	16 405,80 €
Restauration Sacristie Eglise	24 466,00 €	20 796,00 €
Aménagement parking Maison Médicale	14 294,25 €	7 147,12 €
Eclairage Leds de la Mairie	33 309,00 €	16 654,50 €
Serveur Mairie	14 810,50 €	7 405,25 €
Jardinières Vauban Monument aux morts	3 253,12 €	1 549,11 €
aérodrome-travaux d'implantation d'une citerne souple aérienne de 120m3	9 726,30 €	6 322,15 €
Etude capacitaire et de programmation Campus Educatif	28 980,00 €	14 490,00 €
Etudes programme et circulation Campus Educatif	18 966,00 €	9 483,00 €
	180 589,77 €	106 723,44 €

### 2- Les cessions de terrains

Les friches représentent un coût pour la collectivité, pour les travaux de démolition d'une part, dont la part communale est évaluée à 360 000 €, ( participation de 75 % de la part de la Région et des Etablissements publics Fonciers sur le montant total des travaux et études), ainsi que la reprise des terrains (Gouery, Champion et Pelard) pour un montant total de reprise de 906 590 €.

Les cessions de terrains permettent la viabilité du budget de la collectivité et la poursuite de projets d'investissement, permettent de répondre aux besoins de logements et participe au dynamisme du territoire. Sur ces opérations la collectivité s'est engagé de ne pas réaliser de bénéfice auprès des financeurs à défaut de quoi elle sera dans l'obligation de leur reverser le solde positif.

#### Réalisation en 2024 :

- Vente ancienne friche Champion à l'Association Marie Hélène (AM 70 et AP 162) : 266 665 € HT couvrant les frais de travaux de démolition.
- Vente d'une parcelle attenante à l'ancienne friche (ZM 90) à l'association Marie Hélène de 163 m<sup>2</sup> au prix de 3 000,00 € net (encaissement en 2025).

# Rapport d'orientations budgétaires

## Cessions envisagées en 2025:

- Terrain de la friche « GOUERY » (AM 57 et AM 60) : 5 795 m<sup>2</sup> - 513 023,11 € actualisé en 2024+ frais de travaux
- Terrain appartenant à la commune : terrain Albert Cochery . 5000 m<sup>2</sup>, projet de construction de 43 logements collectifs et 6 logements semi-collectifs par la SAIEM AGIRE.

## Les dépenses investissements annuelles et pluriannuelles 2025

La gestion communale permet la poursuite de réalisation des projets structurants à long terme. La commune de Saint André de l'Eure vise à conforter son attractivité du territoire en développant des axes d'actions nécessaires pour répondre à l'amélioration de la qualité de vie des habitants (logements) , aux enjeux liés au développement durable et au développement économique (création d'emplois, implantation d'un établissement médico-social).

## Sur les orientations définies pas la municipalité depuis 2023, voici les projets en cours :

- La sécurité incendie des riverains avec la mise en conformité des défenses incendie s'impose pour la sécurité des riverains et l'autorisation de nouvelles constructions ou d'autres opérations sur les anciennes. (finalisé en 2025)
- L'habitat et développement économique : résorption des friches, cession de terrains pour créations de logements et/ou d'activités économiques ; (finalisé en 2025)
- la création d'un campus éducatif intégrant la rénovation énergétique de l'école du Château. (réalisation 2025-2027)

### **1- Création d'un campus éducatif (écoles et salle d'activités, centre de loisirs), et d'un espace Ados**

Dans le cadre des opérations de résorption des friches menées par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), une réflexion s'est portée sur l'amélioration de l'accès aux équipements et services publics, en particulier sur le Site Bernard où sont situés à proximité une école primaire, un restaurant scolaire et une salle des fêtes.

Des études ont permis d'identifier les difficultés rencontrées par les usagers en lien avec les équipements scolaires et le centre de loisirs ainsi que les enjeux environnementaux, notamment :

- la sécurisation et la rationalisation des déplacements des enfants. L'école du centre-ville, déjà existante et située derrière la Mairie, sera transférée sur ce site, afin de rationaliser et sécuriser les déplacements des élèves, en lien avec le groupe scolaire déjà présent. (124 élèves). Actuellement, les enfants sont obligés de parcourir la ville à pied et traverser une route départementale pour accéder au restaurant scolaire, et/ou se rendre à la garderie les matins et soirs au site du Château.

- la maîtrise énergétique des bâtiments, notamment par la démolition du préfabriqué du centre de loisirs et la rénovation de l'école du Château et la mise en place d'un réseau de chauffage en géothermie.

- Un aménagement extérieur du campus intégrant la gestion des eaux pluviales et prenant en compte les problèmes de ruissellement et d'inondations observés dans la rue de Dreux.

- l'aménagement de cheminements actifs vers le centre bourg pour favoriser une mobilité pédestre sécurisée et encourager l'accessibilité aux services.

# Rapport d'orientations budgétaires

Ces opérations se sont portées sur l'optimisation de l'espace foncier, sur la qualité des espaces extérieurs paysagers ainsi que la mise en valeur architecturale des bâtis tout en mettant fortement l'accent sur les enjeux environnementaux.

La création d'un campus éducatif a été sélectionné dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (convention 2021-2026 signée le 30/01/2023) et inscrite dans la convention Organisation des Ressources Territoriales (ORT). La ville de Saint André de l'Eure (4061 habitants) est identifiée comme le second pôle d'attractivité résidentiel et commercial de l'EPN.

Cet ensemble accueille également la crèche gérée par l'EPN.

## **Calendrier prévisionnel de l'opération :**

**2022** : - réalisation d'une étude capacitaire et opérationnelle permettant d'entériner le projet sur un chiffrage précis et sur sa planification administrative et technique.

- validation définitive.

- soutien d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par la SHEMA

- signature de l'ORT et contrat de territoire, en tant que lauréate du label Petites Villes de Demain.

**2023** : choix du maître d'œuvre par jury de concours

**2024** : validation du projet et dépôt de permis de construire.

**2025** : - marchés de travaux après notification des subventions.

**2028**: fin de l'opération.

## **2- Promotion de la mixité intergénérationnelle au travers les offres de l'habitat et de ses services publics**

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) notamment l'article 5 « les communes dont la population est au moins égale à 3 500 hbts et qui sont comprises dans un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 hbts doivent disposer d'un parc de résidences principales comptant au moins **25%** de logements locatifs sociaux (LLS). »

Il est précisé qu'à titre dérogatoire et compte tenu de la tension entre l'offre et la demande, la commune bénéficie, à titre dérogatoire, d'un abaissement de taux à **20%**.

### *La situation de Saint André de l'Eure sur les logements locatifs sociaux*

L'inventaire annuel réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, affiche un taux de 15,4 % de LLS qui représente un déficit de 80 logements.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 264 logements sociaux.

Les exemptions dont la commune a bénéficié prennent fin en 2026 ;

### *Quels enjeux pour la commune ?*

Enjeux sociaux : Il convient de développer l'offre de l'habitat et notamment avec la volonté de contribuer à la mixité sociale et intergénérationnelle.

# Rapport d'orientations budgétaires

**Enjeux financiers** : La fin des exemptions va imposer de verser une pénalité financière de près de 20 000 €/an à l'Etat.

Le paiement de ces pénalités n'exonère pas la commune de l'obligation de construire des logements sociaux. Ainsi, chaque commune déficitaire est non seulement redevable d'un prélèvement annuel, mais elle est aussi soumise à un rythme de rattrapage défini pour 2 périodes de 3 ans. A l'issue de chaque période, un bilan des réalisations des communes soumises à la loi SRU est réalisé pour vérification et modulation de l'amende SRU.

## Les projets de construction

Les actions posées par la commune s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'urbanisme à travers un PLUi prévoyant des Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) et/ou par des cession de terrains constructibles d'ordre privé ou public. Le portage de ces projets va se tourner vers les bailleurs sociaux.

**-Une OAP sur la parcelle** cadastrée AL 288 et ZH 118 (secteur le point du jour) oblige Les lotisseurs à créer des logements mixtes (locations, accession à la propriété et accessibilité)

### **-cession de parcelles (anciennes friche et terrains communaux) :**

- Friche Gouery (AM 57/AM60) – 5 795 m<sup>2</sup>: SILOGE : (5 maisons individuelles, 13 logts intermédiaires, 12 logts collectifs, 23 logts collectifs intergénérationnels)
- Terrain allée Albert Cochery – 6 225 m<sup>2</sup>: SAIEM AGIRE : projet de 46 logts collectifs, 6 logts semi-collectifs)
- Friche CHAMPION – reprise en 2024 par l'Association Marie Hélène, relevant du secteur médico-social (polyhandicap & autisme) pour la construction d'une maison d'accueil de 66 résidents d'une surface de plancher de 6 206 m<sup>2</sup>. (emploi : 80 salariés).

Enfin, le recensement de terrains communaux pouvant être cédé devrait répondre à l'impératif d'autres constructions.

## Outil opérationnel et transversal : Le contrat de mixité sociale (CMS)

Afin de bénéficier d'un accompagnement juridique et opérationnel, la commune s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le Préfet, le Président du Conseil Départemental, le Président d'Evreux Portes de Normandie, les bailleurs sociaux, l'ANAH par la signature d'un contrat de mixité sociale.

# Rapport d'orientations budgétaires

## Logements sociaux et contrat de mixité social

Au 1er janvier 2024, Saint-André-de-l'Eure affiche un taux de logements sociaux de 15,4 %, soit un déficit de 80 logements sociaux par rapport aux exigences actuelles. Une pénalité financière est prévue en 2026.

La commune s'est mise en partenariat avec les services de l'Etat par un Contrat de Mixité Sociale sur la période 2023-2025, afin d'impulser et de renforcer la dynamique de construction de logements sociaux. Grâce à des projets immobiliers en cours, notamment sur des friches industrielles, la commune prévoit d'améliorer son parc de logements sociaux d'ici 2026.

Il convient d'anticiper des sanctions financières qui pourraient être appliquées en 2026, car les projets de logements ne seront pas habitables avant 2025 et de démontrer la volonté de la commune de respecter la loi, évitant ainsi le risque de voir la compétence d'urbanisme transférée aux services de l'État.

## 3- parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque sera opérationnel en 2025.

Le Conseil municipal en date du 27 mars 2024 a approuvé le projet de bail emphytéotique à signer avec la SAS TRANSITION EUROISE DE SAINT ANDRE DE L'EURE afin de permettre la construction de la centrale photovoltaïque au sol.

### Les parties concernées :

L'emprunteur : SAS TRANSITION EUROISE DE SAINT ANDRE DE L'EURE assure la construction et l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque,

Prêteur : CREDIT COOPERATIF (créancier prioritaire)

Actionnaires : SIEPnR. TRANSITION EUROISE ENERGIES, COMMUNE DE SAINT ANDRE DE L'EURE, EVREUX PORTES DE NORMANDIE (créanciers subordonnés).

Par délibération en date du 30 septembre 2020 (délibération 2020/055), le conseil municipal a approuvé la prise de participation de la commune à hauteur de 15% dans la SAS TRANSITION EUROISE DE SAINT ANDRE DE L'EURE, porteuse du projet photovoltaïque au sol sur les anciennes pistes de la commune.

En application de cette délibération, la commune est devenue associée de la SAS TRANSITION EUROISE DE SAINT ANDRE DE L'EURE aux côtés dorénavant des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) TRANSITION EUROISE ENERGIES (dont 75% est détenue par le SIEGE 27) et SIEPnR ainsi qu'Evreux Portes de Normandie.

### **-Délibération du 12/06/2024 n°2024-037 : accord bancaire inter créanciers (400 000 € de prévu).**

L'avance de fonds initialement prévue de 400 000 € s'est réduite à 172 000 € versée 2024. La convention prévoit un remboursement sur un délai minimum de 7 ans renouvelable une fois et précise dans ce cadre, que la commune en tant qu'actionnaire, percevra 6 % d'intérêts annuels.

### **- délibération du 25/09/2025 : avenant au bail**

# Rapport d'orientations budgétaires

Du fait des avancées favorables récentes du projet, notamment les conditions plus intéressantes que le budget prévisionnel sur le contrat de crédit, les coûts des modules photovoltaïques et les coûts de raccordement, une nouvelle redevance annuelle de 10 000€/an indexés sur le tarif de vente de l'électricité a été votée en lieu et place de celle de 6 000€/an indexés sur le tarif de vente de l'électricité et ce à compter de la mise en Service de la Centrale.

## 8- Synthèse du compte administratif 2024

Ces chiffres sont indiqués au plus près sur la base du compte administratif au 23/01/2024 considérant que les rattachements de charges et de recettes de l'exercice se poursuivent jusqu'au 31/01/2024. Des réactualisations au compte administratif pourront apparaître.

<b>Section de Fonctionnement</b>		
Dépenses d'exploitation	-	4 603 251,27 €
Recettes d'exploitation		4 643 264,73 €
Résultat d'exploitation reporté		1 306 155,18 €
<b>Excédent de clôture</b>		<b>1 346 168,64 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses d'investissement	-	1 713 014,83 €
Recettes d'investissement		1 157 968,82 €
Excédent d'investissement reporté		744 973,84 €
<b>Excédent de clôture</b>		<b>189 927,83 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses d'investissement	-	211 863,24 €
Recettes d'investissement		65 078,43 € -
<b>Excédent global de clôture :</b>		<b>1 389 311,66 €</b>

Le solde de la section de fonctionnement présente un excédent d'exercice de près de 40 000 € déduction faite de l'autofinancement à la section d'investissement de 268 138 € en opération d'ordre.

## 9- Bilan 2024 et prospective de la section Investissements 2025

28/01/2024	CA 2024			BP 2025		
	COURANT	CAMPUS	TOTAL	COURANT	CAMPUS	TOTAL
resultat reporté N-1 (résultat d'exploitation + rar)	-				-	-
emprunts et dettes assimilées (dont dépôts et cautionnement)+26 (titres de participations)	172 943,00		172 943,00	169 000,00		169 000,00
nouvel emprunt			-			-
Dépôt et cautionnements			-			-
Amortissements (OD)	37 580,68		37 580,68	46 337,00		46 337,00
Subventions annulation sur compte	32 742,41		32 742,41			-
Dépenses imprévues			-			-
Taxe d'aménagement (reversement EPN) (compte 102226)			-			-
investissements	444 562,05	510 916,73	955 478,78	988 725,00	3 705 936,40	4 694 661,40
RAR	211 863,24		211 863,24	211 863,24		211 863,24
Parc photovoltaïque	172 500,00		172 500,00			-
opération patrimoniale CAMPUS Transfert entre section (OD) et transfert au compte 2313						
avance versée sur commande immo	39 000,00	302 769,88	341 769,88		3 000 000,00	3 000 000,00
						-
<b>Total dépenses</b>	<b>1 111 191,38</b>	<b>813 686,61</b>	<b>1 924 877,99</b>	<b>1 415 925,24</b>	<b>6 705 936,40</b>	<b>8 121 861,64</b>
Subventions	111 395,65		111 395,65	100 000,00	1 558 364,00	1 658 364,00
subventions rar	65 078,43		65 078,43	65 078,43		65 078,43
Emprunts			-		3 000 000,00	3 000 000,00
FCTVA N-1	45 104,83		45 104,83	50 000,00	50 000,00	100 000,00
Taxe d'aménagement	32 226,55		32 226,55	25 000,00		25 000,00
Produit de cession	-		-	100 000,00		100 000,00
						-
<b>Total ressources externes</b>	<b>253 805,46</b>	<b>-</b>	<b>253 805,46</b>	<b>340 078,43</b>	<b>4 608 364,00</b>	<b>4 948 442,43</b>
excédent n-1	744 973,84		744 973,84	43 143,02		43 143,02
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) (autofinancement)	55 086,88		55 086,88			-
Amortissements (OD)	572 385,03		572 385,03	350 000,00		350 000,00
opération patrimoniale CAMPUS Transfert entre section (OD) et transfert au compte 2313	39 000,00	302 769,88	341 769,88		3 000 000,00	3 000 000,00
<b>Total ressources internes</b>	<b>1 411 445,75</b>	<b>302 769,88</b>	<b>1 714 215,63</b>	<b>393 143,02</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 393 143,02</b>
						-
<b>total ressources</b>	<b>1 665 251,21</b>	<b>302 769,88</b>	<b>1 968 021,09</b>	<b>733 221,45</b>	<b>7 608 364,00</b>	<b>8 341 585,45</b>
<b>équilibre investissements chap 21</b>	<b>554 059,83</b>	<b>- 510 916,73</b>	<b>43 143,10</b>	<b>- 682 703,79</b>	<b>902 427,60</b>	<b>219 723,81</b>

- *Engagement campus en 2025 sur les travaux du Centre de Loisirs.*

## Le projet d'investissement LE CAMPUS EDUCATIF (2024-2028)

Bilan prévisionnel		TOTAL OPERATION		dont école		dont centre de loisirs		dont aménagements extérieurs communs
NATURE DES DEPENSES	BILAN € HT	bâtiments existants	extensions	bâtiment existant	extension			
<b>TOTAL</b>	<b>7 821 237 €</b>	<b>1 122 320 €</b>	<b>1 845 766 €</b>	<b>551 444 €</b>	<b>2 485 583 €</b>	<b>1 816 123 €</b>		
<i>en qns : frais proratisés entre les différents volets de l'opération</i>								
Plan de financement €HT								
RECETTES PREVISIONNELLES	BILAN € HT	bâtiments existants	extensions	bâtiment existant	extension	dont aménagements extérieurs		
ETAT - Fonds vert - rénovation énergétique école	378 518 €	378 518 € 33,7%						
ETAT - Fonds vert - rénovation énergétique centre de loisirs	186 000 €			186 000 € 33,7%				
ETAT - Fonds vert - renaturation	231 253 €							231 253 € 12,7%
ETAT - DETR - école	665 098 €		665 098 € 36,0%					
ETAT - DETR - centre de loisirs	893 415 €				893 415 € 35,9%			
ETAT - Fonds Friche	40 000 €							40 000 € 2,2%
DEPARTEMENT DE L'EURE - études d'ingénierie PVD	9 483 €							9 483 € 0,5%
DEPARTEMENT DE L'EURE - mon école, mon avenir	1 100 000 €	415 942 € 37,1%	684 058 € 37,1%					
DEPARTEMENT DE L'EURE - végétalisation et renaturation	100 000 €							100 000 € 5,5%
CAF	142 800 €			142 800 € 25,9%				
ADEME - Géothermie-études de faisabilité	18 750 €	3 799 € 0,3%	5 505 € 0,3%	1 868 € 0,3%	7 579 € 0,3%			
ADEME - Géothermie-investissements	53 000 €	10 739 € 1,0%	15 560 € 0,8%	5 279 € 1,0%	21 423 € 0,9%			
<b>Total aides publiques cofinanceurs</b>	<b>3 818 317 €</b>	<b>808 998 €</b>	<b>1 370 220 €</b>	<b>335 946 €</b>	<b>922 417 €</b>	<b>380 736 €</b>		
<b>Total FCTVA</b>	<b>- €</b>							
Emprunt	3 000 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 200 000 €			1 200 000 €
Fonds propres et autres subventions	1 002 920 €	113 322 €	275 546 €	15 498 €	363 166 €			235 387 €
<b>Total autofinancement</b>	<b>4 002 920 €</b>	<b>313 322 €</b> 27,9%	<b>475 546 €</b> 25,8%	<b>215 498 €</b> 39,1%	<b>1 563 166 €</b> 62,9%	<b>1 435 387 €</b> 79,0%		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 821 237 €</b>							

## Rapport d'orientations budgétaires

## Les projets d'investissements 2025

Objet	PROJETS BP 2025	TTC BP
Cimetière	Signalétique cimetière	3 844,00 €
divers	Collection musée des vieux métiers	30 000,00 €
divers	jeux enfants Place de Gaulle	10 000,00 €
divers	Mairie / Renouvellement de PC et imprimantes	8 000,00 €
divers	restaurant scolaire : remplacement four	34 000,00 €
divers	roulettes meubles médiathèques	3 015,00 €
divers	Skate park mise aux normes	30 000,00 €
divers	Tableau salon des arts	150,00 €
divers	Tables pique-nique	6 000,00 €
enfouissement public réseaux éclairage	travaux enfouissement SIEGE (rue des Ecoles)	5 000,00 €
enfouissement public réseaux éclairage	travaux enfouissement SIEGE (rue des pervenches)	3 333,00 €
enfouissement public réseaux éclairage	travaux enfouissement SIEGE (rue Dubois)	5 333,00 €
enfouissement public réseaux éclairage	travaux enfouissement SIEGE (Vieux Chemin de Paris)	13 333,00 €
Friches	friche Pelard : rétrocession	72 748,00 €
Friches	FRICHES : Etudes et travaux de démolition	311 375,00 €
Pistes cyclables	PISTES CYCLABLES	150 000,00 €
Rénovation bâtiments	la Chapelle- Etude de faisabilité	5 400,00 €
Rénovation bâtiments	Logement d'urgence aménagement	2 000,00 €
Rénovation bâtiments	Médiathèque : réfection sol	20 520,00 €
Rénovation bâtiments	porte maison médicale	13 572,00 €
Rénovation bâtiments	Salle Mère Michel : travaux acoustiques	28 146,00 €
Rénovation bâtiments	Salle Mère Michel : travaux de rénovation énergétique	20 221,00 €
Sécurité incendie	batigny rue du souchet- travaux d'implantation d'une citerne souple de 60m3	49 380,00 €
Sécurité voirie	mise aux normes ralentissement rue Mousseau	8 091,00 €
Sécurité voirie	Ralentissement voirie	44 500,00 €

## Rapport d'orientations budgétaires

Vidéoprotection	Alarme services techniques + vidéo	15 000,00 €
		<b>892 261,00 €</b>

Ce rapport a pour objectif de présenter les résultats de l'année 2024, les priorités budgétaires pour 2025, et les perspectives à moyen terme.

Les orientations sont définies autour de quatre axes majeurs :

1. Investissements structurants, tels que le campus éducatif et la résorption des friches.
2. Transition écologique, avec la modernisation des infrastructures publiques et le soutien au développement des énergies renouvelables.
3. Sécurité et aménagements urbains, notamment la mise en conformité des défenses incendie et l'effacement des réseaux.
4. Optimisation des ressources, via la recherche de cofinancements et une maîtrise des dépenses.

## Bilan 2024

### 1. Résultats Financiers et restes à réaliser

L'année 2024 s'est soldée par un excédent de réalisation de près de 40 000 €, qui sera intégralement reporté au budget primitif (BP) 2025. Par ailleurs, les engagements financiers non réalisés au 31 décembre 2024 (restes à réaliser ou RAR) s'élèvent à :

- 211 863 € en dépenses, correspondant à des commandes passées mais non exécutées.
- 65 078 € en recettes, représentant des subventions déjà notifiées par les partenaires financiers (État, Département, EPN).

COMPTE	RAR DEPENSES 2025	€ TTC
2031	BASE ADRESSE POSTALE	10 177,00
2111	Délimitation terrain	3 000,00
2128	Berges du bassin de pêche (2 LOTS)	97 693,66
2128	FRICHES : Etudes des travaux friches EPFN	
2158	Zac de la Croix prunelle (treuil) route de Jumelles- Bâche ou citerne enterrée	20 835,00
2158	Batigny rue du clos- pose d'une réserve incendie enterrée de 30m3	28 014,82
2158	Batigny rue du souchet- travaux d'implantation d'une citerne souple de 60m3	10 011,36
2158	Hameau de Ferrières rue des Vignes- travaux d'implantation d'une citerne souple aérienne de 30m3	7 910,76
2158	Hameau du buisson Fallu- mise en conformité défense incendie- création d'un poteau	9 933,60
2158	Route de Neuville - création d'un poteau incendie	5 604,00
2158	Remplissage réserves incendie	3 420,00
2313	Division campus (géomètre)	1 158,00
21316	Cavernes + nids d'abeille	10 301,52
21352	Isolation du local d'urgence Albert Cochery	3 802,00

# Rapport d'orientations budgétaires

## RAR recettes

Tiers	Objet	Compte	[ ]	Mt. TTC [ ]
EVREUX PORT...	Réfection partielle des berges des bassins rue des Epinoches	13251	36 ...	36 982,01 €
EVREUX PORT...	Fonds de concours - pose réserve incendie enterrée 30 m3 rue du Clos hameau de Batigny	13151	7 0...	7 053,20 €
ETAT	DETR (40% HT) - pose réserve incendie enterrée 30 m3 rue du Clos hameau de Batigny	1311	9 4...	9 404,27 €
ETAT	fonds vert (30% HT) - implantation d'une citerne souple aérienne Hameau de Ferrière - rue des Vignes	1311	1 9...	1 978,00 €
EVREUX PORT...	Fonds de concours - implantation d'une citerne souple aérienne Hameau de Ferrière - rue des Vignes	13151	2 3...	2 307,15 €
EVREUX PORT...	fonds de concours -Poteau d'incendie route de Neuville	13151	1 6...	1 648,50 €
ETAT	fonds vert -Poteau d'incendie route de Neuville	1311	1 4...	1 413,00 €
EVREUX PORT...	fonds de concours -cavernes	13151	4 2...	4 292,30 €
	Total de la sélection		65 ...	65 078,43 €

## 2. Réalisations Majeures

### Participation au parc photovoltaïque

- Budget initial : 400 000 €.
- Montant réalisé en 2024 : 172 000 €.

Ce projet témoigne de l'engagement de la commune en faveur de la transition énergétique et de l'autonomie financière à long terme. La commune va bénéficier d'une redevance annuelle de 10 000 € dans le cadre du bail emphytéotique, et pour 2025, au prorata du début de son exploitation.

### Vente de la friche CHAMPION

- Prix de vente : 320 000 € TTC.
- Coûts associés :
  - Rachat des parcelles (AM170/AP162) : 215 789 € TTC.
  - Travaux de démolition estimés : 84 319 € TTC.
- Résultat net : Plus-value de 19 892 € TTC.

Conformément à la réglementation, l'opération doit rester neutre pour la commune. Toute plus-value serait reversée aux cofinanceurs (Région et l'EPFN).

## 3. Actions Reportées

# Rapport d'orientations budgétaires

- Travaux de démolition des friches : Initialement prévus en 2024, ils seront mandatés en 2025 (prévision : 311 000 €).
- Rétrocession des friches : Sur un montant total de 900 000 €, une vente a été réalisée en 2024, mais deux rétrocessions sont reportées à 2025 dont une reprise directement par un bailleur social.

## Orientations Budgétaires 2025

### **1. Priorité : Le Campus Éducatif**

Le projet de campus éducatif est au cœur des investissements 2025, répondant aux besoins croissants en matière d'éducation et de loisirs.

- Objectifs pour 2025 :
  - Réalisation du centre de loisirs, indispensable pour l'accueil des enfants dans des infrastructures modernes.
  - Préparation des étapes suivantes : construction de la nouvelle école et aménagement de la voirie (prévisions pour 2026).
- Plan de financement :
  - Nouvel emprunt : 3 M€ pour couvrir les coûts liés au projet
  - Subventions attendues : Inscrites au BP malgré l'absence de notifications officielles, car elles sont indispensables à la faisabilité
  - *dont fonds de concours de l'EPN* : 300 000 €.
  - Récupération de la FCTVA : Sur les paiements 2023-2024.
  - Autofinancement par le fonctionnement : prévoir une enveloppe selon la faisabilité budgétaire.

### **2. Habitat et Développement Économique**

- Résorption des friches :
  - Accélération des démolitions et des reventes pour favoriser l'implantation de logements et d'activités économiques.
  - Exemple : SILOGE prévoit d'acheter directement la parcelle de la Friche Gouery auprès de l'EPFN.
- Sécurité incendie : Finalisation des travaux de mise en conformité des défenses incendie, essentielle pour la sécurité des riverains et l'autorisation de nouvelles constructions.

### **3. Transition Écologique et Modernisation**

- Effacement des réseaux publics :
  - Poursuite de la collaboration avec le SIEGE pour moderniser l'éclairage public et réduire la consommation énergétique.
- Développement des mobilités douces :

# Rapport d'orientations budgétaires

- Financements attendus pour les pistes cyclables (50 % des dépenses HT via contrat de territoire).
- Le campus Educatif prévoit la mise en place d'un réseau de chauffage en géothermie.
- Le Centre de loisirs et l'Ecole du Château : rénovation énergétique des bâtiments

## **4. Cofinancements**

Afin de limiter l'impact des projets sur les finances communales, des subventions sont en cours de notification :

- Acoustique de la salle "Mère Michel" : 50 % HT via un fonds de concours.
- Sol de la médiathèque : 40 % HT par le Département.
- Assainissement et voirie : Contribution de l'EPN et du Département pour des projets éligibles.

## *Perspectives 2026*

### **Emprunt de 2023 (1 M€)**

- Cet emprunt a permis :
  - De couvrir des dépenses anticipées pour le campus éducatif (823 947 €).
  - D'apporter une souplesse financière pour d'autres projets futurs

### **Dans la continuité des actions entreprises, avec un focus sur :**

- Nouvelle école et voirie : Ces projets bénéficieront des mêmes fonds de concours que ceux mobilisés pour le centre de loisirs.

### **Selon le plan de financement et la récupération des recettes attendues, les projets suivants pourraient être envisagés :**

- *Réhabilitation de LA CHAPELLE*
- *Réhabilitation bâtiment pour réalisation d'un musée des métiers anciens*
- *Réhabilitation du complexe sportif LE STADE*
- *Réflexion sur la Boucherie DUVAL, rue de Pacy*

## **10- Conclusion**

Malgré les incertitudes liées au projet de loi des finances 2025, les orientations budgétaires pour 2025 traduisent la volonté de la commune d'investir dans des infrastructures stratégiques, telles que le

# Rapport d'orientations budgétaires

---

campus éducatif tout en maîtrisant les équilibres financiers, par le biais des cofinancements et l'optimisation de l'autofinancement en fonctionnement.